

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2026

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L’USAGE D’OUTILS
NUMÉRIQUES - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 34

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy

ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l’alinéa 6, supprimer les mots :
« du ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel